Activités à maitriser pour un BP REA

1- Pilotage stratégique de l'entreprise agricole

1.1- Réalise un diagnostic de l'entreprise et de l'agroécosystème

- Observe pour apprécier l'état de l'agroécosystème : l'état des cultures et des animaux d'élevage, les conditions d'hygiène et d'ambiance des bâtiments d'élevage et leur environnement, l'état des sols, les auxiliaires des cultures à favoriser, à protéger ou à introduire, les bio-agresseurs à limiter, la flore spontanée, la faune (micro-, meso- et macrofaunes), les infrastructures agro-écologiques, …
- Identifie les échelles de territoire et les systèmes socio-techniques dans lesquelles s'inscrivent les activités de l'entreprise
- Identifie les risques, les atouts et les faiblesses, les menaces et les opportunités
- Réalise une veille prospective et thématique et sélectionne l'information
- Écoute et dialogue avec les parties prenantes des activités de l'entreprise
- Analyse et compare les performances technicoéconomiques, financières, environnementales et sociales des activités de l'entreprise au regard de ses objectifs et finalités, du contexte et des références disponibles
- Met en relation ses observations, ses connaissances et les recommandations du conseil agricole

1.2- Élabore une stratégie globale et adapte le système de production

- 1.2.1- Détermine ou adapte ses objectifs personnels et professionnels, seul-e ou avec ses associé-es
- 1.2.2- Raisonne le choix des productions et des services mis en marché par l'entreprise
- 1.2.3- Identifie les freins et les leviers agronomiques, zootechniques et socio-techniques
- 1.2.4- Recherche les pratiques et techniques les plus adaptées à ses objectifs
- 1.2.5- Construit des hypothèses et évalue des scénarios d'évolutions possibles
- 1.2.6- Définit un projet ou un système de production et de commercialisation et les moyens d'atteindre ses objectifs
- 1.2.7- Raisonne le choix des investissements matériels et immatériels
- 1.2.8- Raisonne le choix de la structure juridique et fiscale de l'entreprise
- 1.2.9- Négocie et contractualise des engagements commerciaux, institutionnels et partenariaux

1.3- S'implique dans des réseaux professionnels, territoriaux et sociaux

- 1.3.1- Prend part à des activités et ou prend des responsabilités dans un ou plusieurs collectifs professionnels, associatifs, territoriaux ou citoyens
- 1.3.2- Collabore à des projets collectifs d'entreprises, de filières ou de territoires
- 1.3.3- Communique sur son métier, son entreprise et ses pratiques
- 1.3.4- Contribue à la construction de références technicoéconomiques, environnementales et sociales territorialisées

2- Préservation et amélioration des sols, de la ressource en eau et de la biodiversité fonctionnelle

2.1- Maintient ou enrichit le sol en matières organiques et favorise les régulations biologiques

- 2.1.1- Construit collectivement ou individuellement un assolement parcellaire diversifié
- 2.1.2- Construit une rotation adaptée au milieu et équilibrée sur le plan agronomique
- 2.1.3- Met en oeuvre des techniques de préparation du sol
- 2.1.4- Raisonne et réalise les apports d'amendements
- 2.1.5- Cultive des couverts végétaux permanents ou temporaires associant des plantes de service aux cultures ou en intégrant l'élevage
- 2.1.6- Composte ou valorise les fumiers, pailles, déchets végétaux et effluents d'élevage
- 2.1.7- Plante et entretient arbres isolés, haies, bosquets, ripisylves et alignements d'arbres en association ou non de cultures ou d'animaux

2.2- Préserve le sol de l'érosion et du lessivage

- 2.2- Préserve le sol de l'érosion et du lessivage
- 2.2.1- Détecte et apprécie les signes précurseurs de l'érosion et du lessivage
- 2.2.2- Met en œuvre des pratiques culturales à l'aide d'équipements agricoles adaptés
- 2.2.3- Alterne cultures d'hiver et de printemps dans la rotation et l'assolement des cultures
- 2.2.4- Entretient ou implante haies, mares, talus et fossés, …
- 2.2.5- Implante et préserve les prairies, bandes enherbées, …
- 2.2.6- Modifie ou adapte le découpage parcellaire

3. Conduite et valorisation des productions alimentaires, non alimentaires et des services

3.1- Conçoit le système de production

- 3.1.1- Calcule et analyse les coûts de production et marges, brutes et nettes, par atelier
- 3.1.2- Raisonne le choix des espèces, variétés et races adaptées au milieu et à ses objectifs
- 3.1.3- Construit un assolement et des rotations adaptés au milieu et au système
- 3.1.4- Définit le mode de conduite des cultures et de l'élevage
- 3.1.5- Définit un système fourrager pour l'élevage
- 3.1.6- Définit un plan de gestion intégrée de la santé animale
- 3.1.7- Définit un plan d'amélioration du bien-être animal
- 3.1.8- Définit un plan de protection intégrée des végétaux
- 3.1.9- Définit un plan de fertilisation et d'amendement
- 3.1.10- Définit un plan de gestion, d'économie et ou de production d'énergies
- 3.1.11- Définit un plan de gestion de la ressource en eau et de maîtrise des risques de pollution
- 3.1.12- Définit un plan de limitation des émissions de gaz à effet de serre, d'ammoniac, de polluants atmosphériques, d'odeurs et de bruits
- 3.1.13- Définit un plan de gestion et d'amélioration de la qualité des biens et services produits en conformité avec les exigences de référentiels (normes, standards…) ou en fonction des attentes des clients et des parties prenantes des activités de l'entreprise

3.2- Conduit le système de culture

- 3.2.1- Prépare le sol à l'aide de techniques et d'outils adaptés
- 3.2.2- Implante les cultures et réalise les semis
- 3.2.3- Observe pour apprécier l'état des cultures et des sols, la présence d'auxiliaires, de bio-agresseurs, de la flore spontanée
- 3.2.4- Protège et favorise les auxiliaires des cultures, les pollinisateurs et leurs habitats
- 3.2.5- Protège les cultures et gère la flore spontanée en utilisant des techniques culturales et des méthodes biologiques, physiques ou chimiques
- 3.2.6- Met en place des cultures associées, pérennes ou annuelles, sur une même parcelle
- 3.2.7- Fertilise les cultures
- 3.2.8- Met en œuvre des systèmes d'irrigation économe en eau
- 3.2.9- Récolte, conditionne et stocke les productions
- 3.2.10- Réalise tout ou partie des opérations culturales avec ou sans l'aide de robots, de systèmes de guidage et de l'informatique embarquée

3.3- Conduit le système d'élevage

- 3.3.1- Observe pour apprécier le comportement, l'état de santé, la croissance, le bien-être physique et physiologique et la possibilité qu'ont les animaux d'exprimer les comportements propres à l'espèce
- 3.3.2- Prend les mesures pour limiter les sources de stress et de détresse, de blessures et de douleur des animaux et favoriser une relation homme-animal positive
- 3.3.3- Planifie et met en œuvre la reproduction des animaux
- 3.3.4- Élabore un plan d'alimentation des animaux
- 3.3.5- Met en œuvre le pâturage des animaux
- 3.3.6- Entretient et améliore l'accès des animaux aux pâturages et territoires de parcours
- 3.3.7- Assure aux animaux un accès à des abris naturels (haies, sous-bois...) ou artificiels
- 3.3.8 Compose, calcule et distribue des rations saines et équilibrées et un abreuvement en quantité et en qualité suffisantes
- 3.3.9- Contient et manipule, allote, déplace et réalise les interventions liées à la conduite de l'élevage sans brutalité ni actes de maltraitance
- 3.3.10- Réalise les opérations de prophylaxie, administre des traitements et combine au besoin différentes méthodes de soin, en coopération avec les vétérinaires
- 3.3.11- Aménage les bâtiments et améliore les conditions d'ambiance
- 3.3.12- S'assure des bonnes conditions de chargement, de transport et d'abattage des animaux
- 3.3.13- Gère et valorise les effluents d'élevage dans la fertilisation des cultures et ou la production d'énergie renouvelable
- 3.3.14- Procède aux enregistrements liés à la conduite de l'élevage
- 3.3.15- Réalise les opérations liées à l'élevage avec ou sans l'aide de systèmes robotisés et de surveillance

3.4- Entretient les bâtiments, les installations, le matériel et les équipements

- 3.4.1- Aménage et entretient les bâtiments, les locaux, les installations, les abords de l'entreprise et ses accès
- 3.4.2- Réalise la maintenance de 1er niveau des équipements et des matériels

- 3.4.3- Nettoie et désinfecte les locaux et matériels
- 3.4.5- Met en œuvre des pratiques d'économie d'énergie

3.5- Valorise les productions

- 3.5.1- Stocke, conditionne ou transforme sur l'exploitation ou « à façon » des denrées alimentaires et non alimentaires
- 3.5.2- Négocie et vend des produits et des services
- 3.5.3- Réalise des opérations de vente et de couverture sur les marchés à terme
- 3.5.4- Livre, distribue ses produits collectivement ou individuellement
- 3.5.5- Assure collectivement ou individuellement la promotion de ses produits, de l'image de l'entreprise et de la filière
- 3.5.6- Accueille la clientèle
- 3.5.7- Prospecte de nouveaux débouchés

4. Organisation du travail, gestion des ressources et des relations humaines

4.1- Maintient et améliore le cadre, les conditions et les relations de travail

- 4.1.1- Aménage et agence les locaux, les équipements et les postes de travail de façon fonctionnelle
- 4.1.2- Évalue les risques professionnels et prend les mesures de préventions nécessaires liées à l'utilisation des locaux, des équipements et des matériels
- 4.1.3- Met à disposition, vérifie l'état et le port des équipements de protection individuelle
- 4.1.4- Élabore et actualise son document unique d'évaluation des risques professionnels

4.2- Planifie et organise le travail

- 4.2.1- Prévoit les besoins en main d'œuvre permanente et saisonnière
- 4.2.2- Mobilise ses pairs ou coopère à un chantier d'entraide
- 4.2.3- Établit le planning et l'exécution des travaux
- 4.2.4- Délègue, sous-traite ou contractualise certaines activités

4.3- Encadre une équipe

- 4.3.1- Organise un chantier et anime une réunion de travail
- 4.3.2- Donne ou prend des consignes de travail et rend compte ou constate les résultats
- 4.3.3- Organise en contexte le travail en fonction des différentes activités à effectuer
- 4.3.4- Gère les conflits au sein de l'entreprise
- 4.3.5- Organise la complémentarité et la polyvalence des compétences

4.4- Gère les ressources humaines

- 4.4.1- Recrute et gère le parcours des salarié-es, stagiaires et apprenti-es
- 4.4.2- Conduit périodiquement des entretiens professionnels et actualise les fiches de poste
- 4.4.3- Identifie l'évolution des besoins en main d'œuvre et en compétences de l'exploitation
- 4.4.4- Identifie les besoins individuels de formation des salarié-es
- 4.4.5- Forme ses salarié-es, apprenti-es et stagiaires et se forme
- 4.4.6- Réalise des activités et prend des mesures destinées à développer la culture d'entreprise et la motivation des salarié-es

5. Gestion et administration de l'entreprise agricole

5.1- Produit des données et de l'information

- 5.1.1- Enregistre, traite et ou transmet des données à l'aide de logiciels ou applications professionnelles
- 5.1.2- Élabore des documents d'information à l'aide de différents outils et supports
- 5.1.3- Utilise des tableaux de bord et des outils d'aide à la décision

5.2- Gère les achats, les stocks, les approvisionnements et les services à l'entreprise

- 5.2.1- Négocie les prix et les contrats fournisseurs
- 5.2.2- Suit les stocks et approvisionnements
- 5.2.3- Contractualise des services à l'entreprise (juridique, logistique, informatique, assurances …)
- 5.3- Gère ou fait procéder à la gestion courante des opérations comptables

5.3.1- Établit des factures et réalise le suivi clientèle

- 5.3.2- Suit la trésorerie de l'entreprise
- 5.3.3- Établit ou fait établir les documents comptables de l'entreprise

5.3.4- Analyse les résultats comptables

- 5.4- S'acquitte de ses obligations comptables, fiscales et professionnelles
- 5.4.1- Contrôle la conformité à la réglementation, à la norme ou à la référence
- 5.4.2- Rassemble les informations et justificatifs nécessaires au(x) contrôle(s)
- 5.4.3- Assure la traçabilité de ses productions et celle de ses approvisionnements
- 5.4.4- Sollicite les agréments et effectue les déclarations requises
- 5.4.5. Déclare ou télédéclare en ligne ses surfaces et demandes d'aides, TVA, …
- 5.4.6. Gère les contrats de travail et établit les fiches de paie

5.5- Règle les litiges commerciaux, les conflits d'usageset ou de voisinage